

# À LA DÉCOUVERTE DU JEU DU PAPEGAUT

L'existence de la confrérie du papegaut est attestée à Rennes en 1443. Cette confrérie rassemblait les hommes (archers, arbalétriers puis arquebusiers) autorisés à s'entraîner au tir pour la défense de la ville. En pleine guerre de Cent ans, il était important que la ville dispose toujours d'hommes entraînés prêts à combattre.

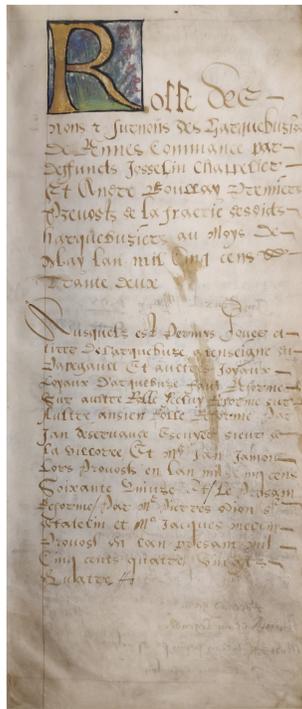
Pour encourager cette pratique, chaque année se déroulait à Rennes, au début du mois de mai, un concours de tir : « le jeu du papegaut », qui donnait lieu à une grande fête populaire. L'objectif était d'atteindre une cible en forme d'oiseau (le papegaut), en métal ou en bois, fixée au bout d'une longue perche sur une des tours de la ville.

## LES REMPARTS DE LA VILLE, LIEU DE PRÉDILECTION POUR LE TIR

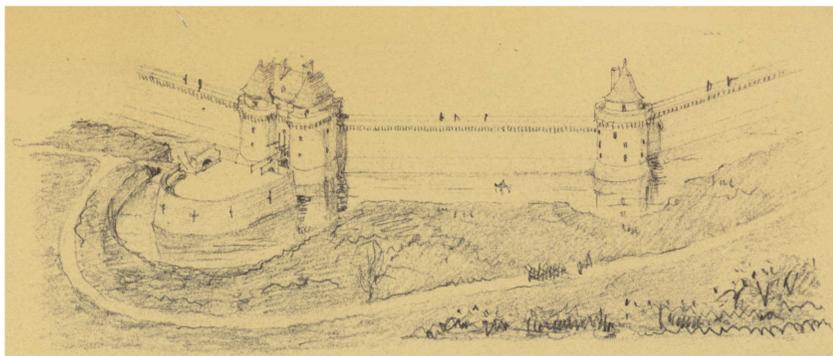
Plusieurs lieux existaient à Rennes pour s'entraîner au tir au papegaut. Le tir à l'arquebuse se déroulait au pied de la tour Duchesne, encore visible aujourd'hui rue Nantaise, puis, à partir de 1680, dans les douves de Saint-Georges, au sud de la Motte.

Alors que le papegaut tiré à la tour Duchesne se fixait à l'extrémité d'une longue perche et se tirait en hauteur, celui tiré dans les douves Saint-Georges, au contraire, « ne se tir[ait] qu'en droiture, n'étant placé qu'au derrière d'une plaque de fer, au derrière d'un trou qui y est fait, par où il faut passer pour y frapper, ladite plaque attachée à un simple poteau de cinq à six pieds de hauteur ». (Gilles de Languedoc, *Recueil historique sur la ville de Rennes*, 1724 p. 235).

Le tir à l'arc et à l'arbalète avait lieu, jusqu'à sa suppression par Henri IV en 1606, au nord du Champ-Jacquet, près des remparts.



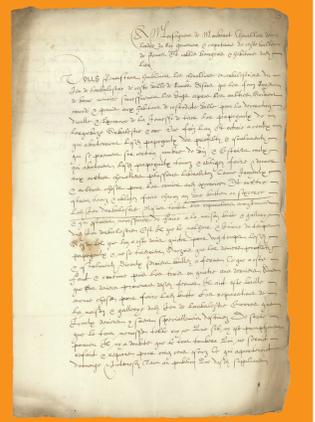
Archives de Rennes, CC 659  
Rôle des arquebusiers de Rennes, 1532 – début XVII<sup>e</sup> siècle  
Ce document est le registre d'inscription des hommes « ausquelz est permy jouer et tirer de l'arquebuse à l'enseigne du papegault et autres joyaux loyaux d'arquebuse ».



Archives de Rennes, 2 Fi 6350  
Reconstruite en 1473, la tour Duchesne fait partie des remparts de la ville de Rennes. Elle tient son nom de Jehan Duchesne, grand portier de la ville, qui l'habitait en 1473 et dont le rôle était d'ouvrir et de fermer les portes de l'enceinte.

## LES PRIVILÈGES DU « ROI DU PAPEGAUT »

Les « feuz roys, de bonne mémoire successivement les ungs après les autres, auroient concédé [et] permis aux habitans de ceste dicte ville, pour la décoration d'icelle [et] l'exercice de la jeunesse, de tirer les papegaulx de l'arquebuse, arbalestre et arc une fois l'an et octroïé à ceux qui abate-roient lesd[ic]ts papegaulx des profitsz et esmolumentz qui se prennent sur certain nombre de vin ».



Le vainqueur du concours devenait « roi du papegaut » pour un an, ce qui lui conférait différents avantages fiscaux, comme la possibilité de vendre du vin en toute franchise. En contrepartie, il avait des devoirs envers ses chevaliers (leur fournir un papegaut, leur offrir des repas) et se devait d'entretenir la maison, la galerie et la butte du jeu d'arbalète.

Archives de Rennes, CC 658  
Extrait de la requête des bourgeois de Rennes au gouverneur et capitaine de la ville en vue de la réparation de la place de la butte, pour le tir du papegaut.



Archives de Rennes, 9 Fi 3818  
Extrait des registres du Conseil d'état du roi, 1770.

## DISPARITION DE LA CONFRÉRIE

Jugés inutiles face à la réforme du service militaire qui voit la création des corps de troupes, les papegauts sont supprimés en 1770 dans toutes les villes de Bretagne (excepté Saint-Malo), à la demande des États de la province. Ils sont alors considérés comme « un objet de dépense, de dissipation et de dérangement, une occasion de querelles, de procès et d'accidents funestes ».